PRESCRIPTIONS

- Secteur concerné par une Orientation d'Aménagement et de Programmation (L.151-7 du Code de l'urbanisme)
- Périmètre d'inconstructibilité de 5 ans (L.151-41 5° du Code de l'urbanisme)
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination en zone agricole (A) ou naturelle (N) pour contribuer à la création d'un nouveau logement (L.151-11 du Code de l'urbanisme)
- Bâtiment ou petit patrimoine identifié pour un motif architectural (L.151-19 du Code de l'urbanisme)
- Boisement protégé (L.151-23 du Code de l'urbanisme)
- Terrain cultivé protégé (L.151-23 2° du Code de l'urbanisme)
- Zone humide primordiale ou principale protégée (L.151-23 du Code de l'urbanisme)
- Arbre protégé (L.151-19 du Code de l'urbanisme)
- Bâtiment ou petit patrimoine identifié pour un motif architectural (L.151-19 du Code de l'urbanisme)
- Haie protégée (L.151-19 et/ ou L.151-23 du Code de l'urbanisme)

INFORMATIONS

- Terrain concerné par une ancienne décharge (information non exhaustive)
- Localisation des secteurs affectés par le bruit (classement sonore des infrastructures de transports terrestres)
- Sentier de randonnée (à titre informatif)
- Zone N stricte

Commune de Beaupréau-en-Mauges (49)

Plan Local d'Urbanisme

DOSSIER D'APPROBATION

O4.c – SPM2

Echelle : 1/5 000e

DOCUMENT GRAPHIQUE

Agglomération de Saint-Philbert-en-Mauges

	Prescription	Arrêt	Approbation
Elaboration du PLU	26.03.2015	18.12.2018	28.10.2019
Déclaration de projet n°1	29.02.2022	-	27.06.2024
Déclaration de projet n°2	-	-	26.09.2024
Modification n°1	-	-	30.01.2025

Vu pour être annexé à la délibération en date du 23 juin 2025

Ouest am'
L'intelligence collective au service des territoires
www.ouestam.fr
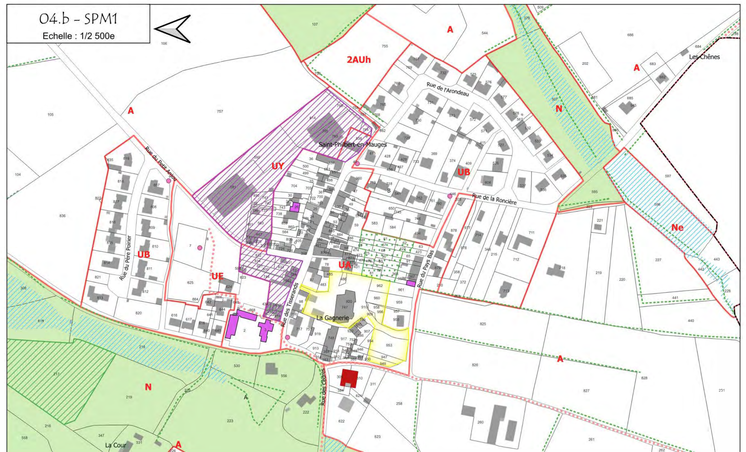
Réalisation : Ouest am', Janvier 2025
Source : cadastre.data.gouv
SCR : RGF93 / Lambert93 (EPSG:2154)